

Direction générale de l'environnement  
Inspection cantonale des forêts



# POLITIQUE FORESTIÈRE VAUDOISE 2022

VISION ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2040

Document pour consultation publique  
du 18 janvier au 19 février 2022

## **Politique forestière vaudoise 2022**

Mise en consultation publique par l'Inspection cantonale des forêts du 18 janvier au 19 février 2022.  
Approuvée par le Conseil d'État. Lausanne, le \_\_\_\_\_

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Préambule</b> .....	2
<b>2</b>	<b>Contexte</b> .....	4
2.1	Procédure .....	4
2.2	Bases légales et stratégies de référence.....	4
2.3	Bilan de la précédente politique forestière .....	5
<b>3</b>	<b>Enjeux et vision</b> .....	7
3.1	Défis.....	7
3.2	Atouts et opportunités .....	8
3.3	Vision 2040.....	8
<b>4</b>	<b>Objectifs et mesures</b> .....	11
4.1	Conservation.....	11
4.2	Sylviculture .....	11
4.3	Gouvernance.....	12
4.4	Ressource bois .....	13
4.5	Biodiversité en forêt .....	14
4.6	Sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt .....	16
4.7	Dangers naturels .....	17
4.8	Services écosystémiques.....	18
4.9	Communication .....	18
4.10	Collaboration et coordination .....	19
4.11	Formation .....	19
4.12	Monitoring .....	19
<b>5</b>	<b>Mise en œuvre</b> .....	21
5.1	Répercussions légales et réglementaires.....	21
5.2	Controlling.....	21
5.3	Évaluation .....	21

# 1 | PRÉAMBULE

La première politique forestière vaudoise a été élaborée il y a une quinzaine d'années par l'Inspection cantonale des forêts (PolFor 2006). Elle s'insérait dans la dynamique du « programme forestier suisse 2004-2019 » de la Confédération, démarche qui découlait elle-même des engagements pris par la Suisse dans le cadre de l'Agenda21 adopté lors de la Conférence de Rio en 1992 (Sommet de la Terre).

Depuis lors, l'écosystème forestier fait face à de très nombreux – et pour certains nouveaux – défis. En seulement 15 ans, soit un temps très court à l'échelle de la forêt, les dérèglements climatiques et la crise de la biodiversité se sont accélérés. Certes, la forêt remplit toujours ses fonctions

**« En seulement quinze ans, les dérèglements climatiques et la crise de la biodiversité se sont accélérés »**

protectrice, sociale et économique, mais elle doit faire face à de très profonds bouleversements. C'est pour prendre en considération ces transformations ainsi que pour orienter les actions de la DGE-FORET dans un horizon de 20 ans que la présente politique forestière (PolFor22) a été définie conformément au programme de législature 2017-2022 du Conseil d'État.

PolFor22 adopte les principes clés qui participeront à façonner les forêts vaudoises du futur. Elle s'inscrit également dans la politique forestière fédérale 2020 qui vise essentiellement à concilier les exigences écologiques, économiques et sociales posées à la forêt, en garantissant une gestion forestière durable et en créant les conditions générales favorables à une économie des forêts efficaces et novatrices.



## 2 | CONTEXTE

### 2.1 | Procédure

La présente politique forestière vaudoise 2022 (PolFor22) est portée par la division FORET de la Direction générale de l'environnement (DGE-FORET) du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

Ce document présente le contexte de la nouvelle politique forestière, à savoir les bases légales et stratégies de référence ainsi que le bilan de la politique forestière précédente. Puis, les défis et les opportunités qui cadrent la vision 2040 sont présentés. Les objectifs et les mesures de PolFor22 sont ensuite détaillés selon huit thématiques : **conservation • sylviculture • gouvernance • ressource bois • biodiversité • sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt • dangers naturels • services écosystémiques**; ainsi que selon quatre sujets transversaux : **communication • collaboration • formation • monitoring**. Enfin, des précisions sont apportées au sujet du pilotage de la politique forestière.

Si les enjeux concernent l'ensemble des acteurs de la forêt vaudoise, les mesures définies relèvent de la responsabilité de l'État de Vaud et de la DGE-FORET en particulier. Elles seront mises en œuvre dans les 10 à 20 ans.

PolFor22 a été le fruit d'une démarche participative qui a duré deux ans. Initié en été 2020 et mené par la DGE-FORET, le processus d'élaboration a rassemblé, lors de réunions, de groupes de travail thématiques et d'ateliers, plus de 80 acteurs internes à l'administration cantonale et externes, tels que représentants des gardes forestiers, des entrepreneurs forestiers, des propriétaires de forêts, de la filière bois, des milieux de protection de l'environnement et de la nature, des milieux associatifs sportifs et touristiques.

### 2.2 | Bases légales et stratégies de référence

PolFor22 s'inscrit dans les cadres légaux et stratégiques suivants :

#### Au niveau de la Confédération

Bases légales :

- loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 ;
- ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992 ;
- ordonnance sur le matériel forestier de reproduction du 29 novembre 1994 ;
- ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé) du 14 novembre 2019 ;
- ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) du 18 mai 2005 ;
- ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'économie forestière (OPer-Fo) du 28 juin 2005 ;
- ordonnance du DETEC relative au permis pour l'emploi de produits pour la conservation du bois (OPer-B) du 28 juin 2005 ;
- ordonnance de l'OFEV sur les mesures phytosanitaires au profit de la forêt (OMP-OFEV) du 29 novembre 2017.

Stratégies :

- Politique forestière 2020 du Conseil fédéral ;
- Politique de la ressource bois 2030 ;
- Plan d'action bois de la Confédération ;
- Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement ;
- Stratégie biodiversité suisse ;
- Plan d'action Stratégie biodiversité suisse.

#### Au niveau du Canton de Vaud

Bases légales :

- Loi forestière (LVLFO) du 8 mai 2012 ;
- Règlement d'application de la loi forestière (RLVLFO) du 18 décembre 2013.

Stratégies :

- Conception cantonale de l'énergie (2019) ;
- Plan d'action cantonal biodiversité (2019) ;
- Concept forêt-gibier (2020) ;
- Plan climat vaudois (2020) ;
- Plan d'action « sol » (en préparation).

## 2.3 | Bilan de la précédente politique forestière vaudoise 2006-2015

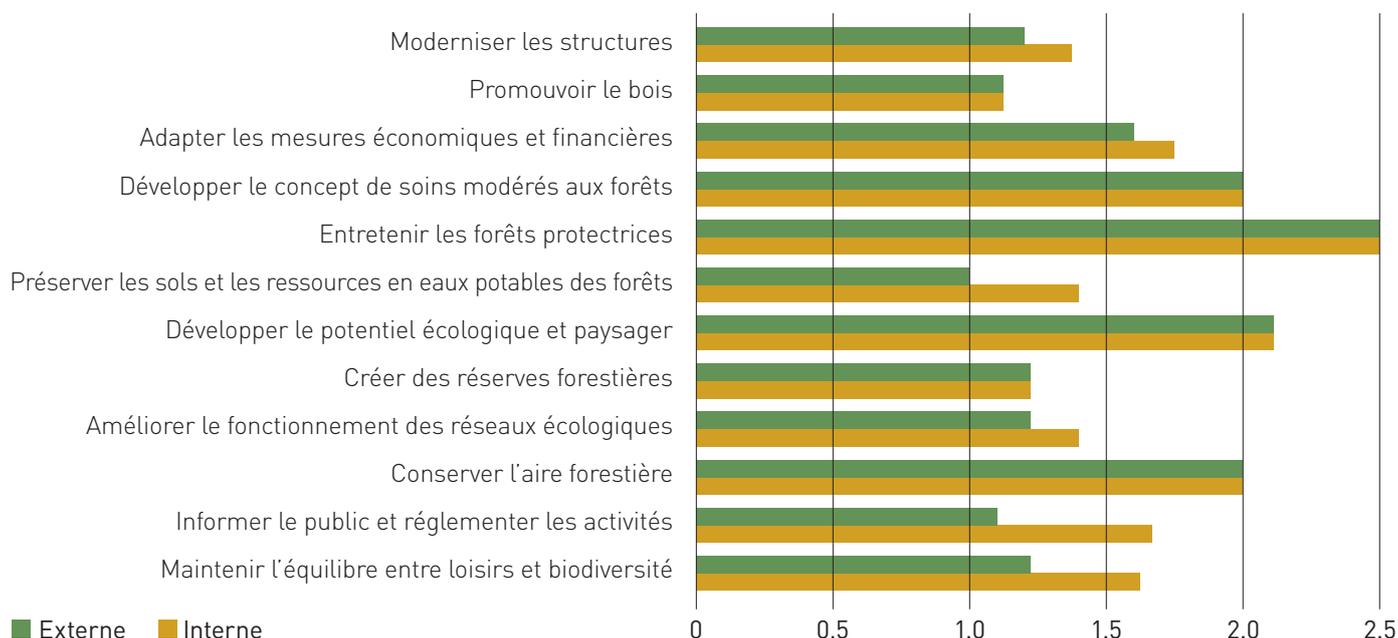
La politique forestière vaudoise 2006-2015 a permis d'importantes avancées aux cours des 15 dernières années.

Elle visait onze objectifs qui ont été atteints de manière différenciée.<sup>1</sup> L'entretien des forêts protectrices, le développement du potentiel écologique et paysager, la conservation de l'aire forestière ainsi que le développement du concept de soins modérés aux forêts sont des objectifs qui ont été considérés comme étant

en grande partie atteints. À l'inverse, la promotion du bois, la préservation des sols et des ressources en eaux potables des forêts ainsi que la modernisation des structures sont jugées comme étant partiellement atteintes.

L'appréciation de la politique forestière 2006-2015 a aussi mis en évidence le besoin de poursuivre et de renforcer certaines actions par exemple en matière de biodiversité et de promotion du bois, ainsi que de développer de nouvelles orientations notamment sur la thématique de l'accueil en forêt et les services écosystémiques.

### Atteinte des objectifs de PolFor06



Remarque : les objectifs ont été appréciés selon l'échelle suivante :

0 : pas du tout atteint, 1 : partiellement atteint, 2 : en grande partie atteint, 3 : totalement atteint.

<sup>1</sup> Une appréciation de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité des mesures de PolFor06 a été menée au début de l'élaboration de la présente politique. Cette appréciation a tout d'abord été effectuée à l'interne de la DGE-FORET, puis elle a été complétée par une appréciation externe, lors d'un atelier réunissant plus de 70 acteurs privés et publics de la forêt vaudoise (en septembre 2020).



## 3 | ENJEUX ET VISION

La forêt vaudoise est influencée par de nombreux facteurs de nature humaine, climatique et biologique. Ces éléments sont en constante évolution ; ils engendrent de véritables défis mais offrent également des opportunités pour les forêts et la population vaudoises. La politique forestière 2022 tient compte de la situation actuelle de la forêt et se projette dans l'avenir afin de répondre aux enjeux présents et futurs, en exploitant de manière optimale les ressources humaines et financières à disposition et les opportunités de son environnement.

### 3.1 | Défis

Parmi les défis auxquels la forêt fait face, les changements climatiques, annoncés depuis plusieurs d'années, sont devenus une réalité tangible et l'écosystème forestier les subit de plein fouet. Par exemple, on trouve déjà en 2021 des pousses de chênes à 1000 mètres d'altitude dans le Jura alors que le chêne prospérait avant tout sur le Plateau ! En effet, selon la recherche scientifique, les étages de végétation s'élèveront d'environ 600 mètres d'ici une cinquantaine d'années.

En parallèle, le canton de Vaud a connu une explosion démographique au cours des dernières années. La population vaudoise est passée de 658 000 habitants en 2006 à 815 000 habitants en 2020, soit une augmentation de près de 25 % en l'espace de quatorze ans. Cette population continue à augmenter<sup>2</sup>, elle vit, travaille et se déplace, nécessitant l'affectation de nouvelles zones à bâtir et le développement d'infrastructures.

La population apprécie de se rendre en forêt et d'y pratiquer des activités sportives de loisir et de détente, de découverte, voire spirituelles. Ces usagers de la forêt, toujours plus nombreux, s'aventurent dans des endroits toujours plus avancés, entraînant une pression croissante sur la faune et la flore.

En outre, le bois, en tant que ressource, connaît un important regain d'intérêt, notamment dans la construction et le chauffage. Face à l'augmentation de la demande en bois, le potentiel de production de cette ressource selon les principes d'une gestion durable pourrait rapidement être atteint dans le canton de Vaud. Simultanément, le tissu économique – la filière bois, la première transformation en particulier – s'est dégradé au cours des dernières décennies.

La population bénéficie de nombreux services écosystémiques fournis par la forêt, tel que, entre autres, la filtration de l'eau, la fixation du carbone ou la protection des sols. La gestion forestière ne permet aujourd'hui pas de rémunérer directement un propriétaire pour le maintien, la restauration ou l'amélioration de ces services. Les bénéfices retirés de la gestion se concentrent essentiellement sur la production de bois.

Véritables stations de traitement naturelles, les forêts contribuent à préserver durablement les ressources en eau potable. L'eau souterraine provenant de bassins versants boisés est en général d'une qualité telle qu'elle peut être consommée sans traitement. La préservation de cette exceptionnelle capacité de filtre de la forêt est une prestation d'intérêt public majeure pour la société.

<sup>2</sup> Selon le scénario moyen des perspectives démographiques réalisées par Statistique Vaud, la population vaudoise franchirait le cap du million d'habitants en 2044 (source : État de Vaud, communiqué de presse du 8 juin 2021, Perspectives démographiques : un million de Vaudois en 2044).

Finalement, bien que la santé des forêts puisse encore être qualifiée de bonne, divers problèmes gagnent en importance. La charge d'azote est dépassée sur 90 % de la surface forestière en Suisse<sup>3</sup> et le nombre d'organismes nuisibles dangereux et potentiellement dangereux pour nos forêts est en augmentation. En outre, les dégâts abiotiques dus aux tempêtes, incendies et sécheresses sont en augmentation dans le canton.

Ces évolutions vont aller en s'intensifiant et nécessitent des mesures fortes.

### 3.2 | Atouts et opportunités

La forêt fait face à d'importants défis, mais elle est aussi riche en opportunités et pourvoyeuse de solutions; la forêt vaudoise et ses acteurs disposent de solides atouts.

Les forêts vaudoises sont saines et globalement équilibrées, résultat de la bonne gestion de nos prédécesseurs. Elles ont la capacité d'offrir du bois en quantité sans mettre en péril leur durabilité. En comparaison aux zones urbaines et agricoles, la biodiversité en forêt reste élevée et bénéficie d'une infrastructure écologique en construction.

En outre, de nouvelles connaissances sur les bienfaits de la forêt pour la santé physique et psychique ont émergé ces dernières années. Parallèlement, de nouvelles pratiques ou attentes envers la forêt (bains de forêt, sépultures en forêt ou autres cérémonies) voient le jour. L'importance de la forêt pour le bien-être de l'être humain invite à élargir la perception de l'accueil en forêt. Il s'agit de penser au-delà de la dimension « sports et loisirs » et d'intégrer ces nouveaux aspects relatifs à une forêt « bienveillante » ou « bienfaisante ».

La DGE et les acteurs de la forêt sont porteurs d'acquis solides pour relever les enjeux : des outils de planification et de suivi performants, un service forestier composé d'agents bien formés, motivés et présents sur le terrain, des propriétaires publics engagés, un réseau de structures de gestion efficaces en construction et des entreprises privées performantes. De plus, ceux-ci disposent d'un savoir-faire et de pratiques qui ont fait leurs preuves, tels que la sylviculture proche de la nature, la gestion multifonctionnelle et durable. Ces éléments imprègnent déjà les plans de gestion et la pratique quotidienne.

Finalement, PolFor22 s'inscrit dans une volonté politique de promouvoir et de protéger les forêts vaudoises. Elle peut également compter sur des lois fédérales et cantonales fortes, ancrées dans la durabilité et régulièrement mises à jour.

### 3.3 | Vision 2040

Notre vision à l'horizon 2040 :

Les forêts vaudoises sont multifonctionnelles et résilientes, elles offrent notamment à la population vaudoise une ressource durable, des prestations écologiques ainsi que des espaces de loisirs et de bien-être.

Nous voulons :

- des forêts riches en biodiversité. La biodiversité est le socle de toutes les autres fonctions de la forêt, elle est garante de la santé et de la résilience des écosystèmes ;
- des forêts accueillantes, havres de délasserment et de ressourcement pour chacune et chacun ;
- des forêts productives permettant une valorisation optimale de la ressource bois et sources de solutions pour décarboner notre société ;
- des forêts protectrices face aux chutes de pierres, glissements de terrain, avalanches et aux phénomènes liés aux cours d'eau ;
- des forêts connectées entre elles qui permettent à la faune d'élargir son habitat ;

<sup>3</sup> Site internet OFEV (consulté le 21.11.2021) : [https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/pressions-sur-les-forets-suissees/apports-d\\_azote-dans-les-forets-suissees.html](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/pressions-sur-les-forets-suissees/apports-d_azote-dans-les-forets-suissees.html).

- des forêts garantissant le potentiel de filtration des sols forestiers et la qualité des eaux souterraines ;
- des forêts préservées et au bénéfice de zones de tranquillité ;
- des forêts pédagogiques qui savent transmettre leurs beautés, leurs fragilités aux plus et moins jeunes ;
- des forêts privées, communales et cantonales gérées avec professionnalisme.

Nous saisissons les opportunités suivantes :

- le recours au bois dans la construction pour stocker du carbone pendant la durée de vie du bâtiment ;
- l'utilisation du bois sous toutes ses formes pour développer une économie circulaire et une bio-économie ;
- les forêts riches en biodiversité qui contribuent à l'infrastructure écologique, pour atténuer l'érosion de la biodiversité ;
- les forêts qui agissent de façon positive sur la santé physique et psychique de l'être humain.

Nous menons les actions suivantes visant à renforcer et développer :

- une sylviculture multifonctionnelle et proche de la nature, qui doit permettre d'adapter les forêts aux changements climatiques ;
- la biodiversité en forêt, en préservant les milieux forestiers et les groupes d'espèces prioritaires au moyen des réserves forestières et des formes de gestion ;
- une utilisation accrue du bois par l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et le soutien et l'accompagnement de la filière bois ;
- un accueil du public dans les forêts vaudoises permettant de concilier la présence accrue de la population en forêt et de promouvoir le « vivre ensemble » avec l'objectif d'une forêt saine, riche en biodiversité ;
- la reconnaissance et la valorisation des services écosystémiques ;
- la gestion durable et à long terme des forêts protectrices, afin d'optimiser leur fonction de protection contre les phénomènes gravitaires.

Étant donné la grande diversité des forêts vaudoises et des activités qui s'y déploient, PolFor22 considère comme essentiel le principe de privilégier le niveau régional dans la recherche de solutions adaptées à chaque situation.

PolFor22 est pensée et existera grâce à l'implication des multiples acteurs de la forêt : communes, propriétaires publics et privés, groupements forestiers, services de l'État, ONG, acteurs économiques de la filière bois et acteurs des activités de sports, loisirs et bien-être en forêt.

PolFor22 se veut holistique et répondre aux défis climatique et sociétal. Elle se veut une contribution majeure à la transition écologique du Canton de Vaud portée par la DGE.

PolFor22 renforce et oriente l'action de la DGE pour permettre à la forêt vaudoise de 2040 de répondre aux besoins et attentes de la population.



## 4 | OBJECTIFS ET MESURES

### 4.1 | Conservation

La conservation des forêts est comprise ici comme l'application des législations fédérale et cantonale visant à conserver les forêts dans leur étendue et leurs fonctions.

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE

#### Une aire forestière et ses abords conservés dans leur étendue et leurs fonctions

##### Objectif

En 2040, l'aire forestière du canton n'a diminué dans aucune des régions du canton et les fonctions forestières sont préservées sur l'ensemble du territoire.

##### Mesure

[1] Préavisier tous les projets ayant potentiellement une atteinte sur l'aire forestière et ses abords (10 m).

### 4.2 | Sylviculture

Le terme de sylviculture doit être compris dans un sens large, intégrant l'ensemble des actions et interventions de planification et de gestion forestière visant à assurer une forêt stable et vitale, apte à remplir ses fonctions. La sylviculture est basée sur le principe de gestion multifonctionnelle et proche de la nature, qui garantit les différentes fonctions et prestations forestières ainsi que leur potentiel d'évolution.

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

#### Une planification et une gestion forestière multifonctionnelle adaptées

##### Objectif

En 2025, l'adaptation des forêts au changement climatique en lien avec la multifonctionnalité est intégrée dans la planification et la gestion forestière. Une vision commune et une action concertée des acteurs de la forêt face aux menaces biotiques et abiotiques, c'est-à-dire aux organismes nuisibles, aux événements météorologiques et aux incendies de forêts, sont mises en œuvre de manière à ce que la forêt puisse remplir durablement ses fonctions.

##### Mesures

- [2] Mettre à jour les instruments, recommandations et modèles sylvicoles de l'observatoire des forêts pour tenir compte de la multifonctionnalité, du changement climatique, de la protection des sols et adapter les documents de planification forestière.
- [3] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture adaptative à travers la promotion des bonnes pratiques et des aides financières par le biais du Plan climat cantonal.
- [4] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture minimisant les risques d'incendies dans les régions exposées.

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

#### Un approvisionnement en matériel forestier de reproduction garanti

##### Objectif

En 2025, l'approvisionnement en matériel forestier de reproduction de qualité et diversifié est assuré afin de permettre un complément nécessaire au rajeunissement naturel.

##### Mesures

- [5] Identifier et concrétiser un réseau de peuplements semenciers pour garantir l'approvisionnement du canton.
- [6] Appuyer la mise en place d'un système de contrats de culture.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

**Un équilibre forêt-gibier assuré****Objectif**

En 2030, l'équilibre forêt-gibier permet la mise en œuvre d'une sylviculture adaptative.

**Mesures**

- [7] Établir et mettre en œuvre les stratégies forêt-gibier pour permettre une gestion des ongulés adéquate à l'échelle régionale et les financements des mesures de prévention et d'indemnisation.
- [8] Définir et encourager la mise en œuvre par les propriétaires et gestionnaires forestiers d'une sylviculture garantissant le rajeunissement naturel en présence de gibier.

**4.3 | Gouvernance**

La gouvernance est considérée comme un système d'entités décisionnelles et des interactions entre celles-ci. Dans le cadre de la politique forestière, il s'agit d'optimiser les missions et les rôles des différents acteurs de la forêt vaudoise et de mettre en place les conditions-cadres pour une organisation permettant de faire face à l'évolution des facteurs affectant la forêt vaudoise et aux attentes de la société envers elle.

Le principe d'inspecteur des forêts comme interlocuteur unique par commune est conservé dans la mesure où celui-ci a fait ses preuves.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

**Une organisation optimisée de la DGE-FORET****Objectif**

D'ici 2025, la DGE-FORET est organisée de sorte à assumer de manière optimale les prestations attendues. Une bonne organisation et répartition des rôles entre les collaborateurs localisés à la Maison de l'Environnement et ceux des centres régionaux est graduellement mise en place.

**Mesures**

- [9] Faire évoluer les tâches et l'organisation interne de la DGE-FORET en fonction des attentes et des besoins, notamment en réponse à l'autodiagnostic réalisé en 2020.
- [10] Réviser les tâches étatiques des gardes forestiers dans le territoire et leur concept d'exécution.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

**Des structures de gestion optimisées****Objectif**

D'ici fin 2027, les structures de gestion sont organisées de manière à optimiser la fourniture et la gestion des prestations publiques des forêts tout en assurant les intérêts de la propriété forestière.

**Mesures**

- [11] Réviser le concept cantonal d'optimisation des structures de gestion et le rôle des collaborateurs de la DGE-FORET au sein de celles-ci.
- [12] Appuyer les associations de propriétaires, encourager la création de nouvelles et soutenir des actions (projet, publication, manifestation, etc.).

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

**Une propriété forestière privée mobilisée pour l'ensemble des fonctions forestières****Objectif**

D'ici 2027, les propriétaires privés sont informés et les conditions-cadres pour améliorer leur mobilisation sont mises en place.

**Mesure**

- [13] Mettre en place et renforcer les outils pour favoriser la mobilisation des propriétaires privés et la rationalisation de la gestion de leurs forêts (information, incitation, formation, bonnes pratiques).

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

**Une stratégie pour la gestion des forêts propriétés du Canton****Objectif**

D'ici 2027, le système de gestion des forêts cantonales (propriétés du Canton) est révisé en fonction du contexte sociétal et économique décrit au chapitre 3.1.

**Mesure**

[14] Établir et appliquer une stratégie pour la gestion de la propriété forestière du Canton.

**4.4 | Ressource bois**

La politique forestière vaudoise 2022 relative à la ressource bois vise une exploitation efficiente et durable du bois issu des forêts, ainsi qu'une valorisation optimale de la matière première bois. Elle met l'accent sur une exploitation des forêts dans le but d'une production de bois soutenue, écoresponsable et durable. Elle vise à favoriser l'intégration et la coordination des acteurs de l'ensemble de la filière forêt-bois.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

**Une réponse renforcée à la demande de bois service et de bois énergie****Objectif**

En 2030, la capacité de mobilisation du bois de la propriété forestière est renforcée.

**Mesures**

[15] Mettre en place les conditions-cadres permettant d'augmenter la mobilisation des bois, notamment dans les forêts difficilement exploitables et privées.

[16] Établir un inventaire des assortiments de bois sur pied à l'échelle du canton.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

**L'émergence de nouveaux modèles d'affaires facilitée****Objectif**

D'ici 2030, des mesures sont mises en place afin de soutenir la filière forêt-bois pour favoriser la coopération et les nouvelles technologies et contribuer au développement d'une chaîne de valeur – y compris logistique – intégrée et performante.

**Mesures**

[17] Soutenir, notamment par le biais de la mise en œuvre du décret lié au Plan climat vaudois, des projets innovants relatifs au développement de la filière forêt-bois.

[18] Identifier les périmètres adaptés à des pôles Bois en forêt et soutenir les acteurs de la filière dans le développement des capacités logistiques et de production.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

**Une demande mieux intégrée dans l'aménagement et la gestion des forêts de production****Objectif**

En 2030, l'aménagement et la gestion des forêts de production intègrent mieux la demande du marché et minimisent les risques entrepreneuriaux et les effets des dangers naturels.

**Mesures**

[19] Établir des modèles sylvicoles et de gestion à l'intention des propriétaires forestiers dans le but de minimiser les risques et de favoriser une gestion performante.

[20] Soutenir financièrement la protection de la régénération visant une production de bois durable.

[21] Favoriser et encourager la mise en place d'outils numériques de planification sylvicole et d'aides à la décision (gestion des risques, conséquences financières et sylvicoles) pour les gestionnaires forestiers.

## 4.5 | Biodiversité en forêt

La biodiversité est une base vitale de notre planète, elle fournit de nombreux services écosystémiques fondamentaux. Sa conservation est donc primordiale. La forêt joue un rôle clé pour le maintien de la biodiversité, puisque près de 40 % des espèces en Suisse dépendent de l'aire forestière pour leur survie. Dans le canton de Vaud, elle représente près d'un tiers du territoire et abrite un grand nombre de milieux naturels de grande valeur.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

#### Une infrastructure écologique en forêt développée

##### Objectif

L'infrastructure écologique en forêt est traduite dans le milieu forestier et développée de manière concertée au niveau régional. En 2030, les forêts vaudoises comptent 10 % de réserves forestières dont une grande réserve de plus de 500 hectares dans chaque région biogéographique, 2 % d'îlots de sénescence, et 3-5 arbres-habitats par hectare ou 3 % d'îlots de sénescence sans arbres-habitats. De plus, en 2040, les associations forestières, les milieux naturels prioritaires en forêt et les formes de gestion sont préservés et revitalisés avec leurs caractéristiques proches de l'état naturel.

##### Mesures

- [22] Identifier les lacunes de l'infrastructure écologique et les combler grâce à des mesures en forêt.
- [23] Mettre en place des plans d'action régionaux pour concrétiser l'infrastructure écologique en forêt.
- [24] Développer un réseau de réserves forestières en mobilisant la propriété privée, les communes et le potentiel des parcelles de l'État.
- [25] Mettre en réserves forestières ou en îlots de sénescence 50 % des milieux prioritaires au niveau national (MPN) du canton avec un degré de priorité 1 ou 2, 20 % des MPN avec un degré de priorité 3 et 10 % des MPN avec un degré de priorité 4.
- [26] Améliorer le potentiel écologique des lisières, des pâturages boisés, des sèves de châtaigniers, des taillis et taillis sous futaie.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

#### Un volume de bois mort accru

##### Objectif

En 2040, le volume de bois mort (sur pied ou à terre) par hectare atteint les valeurs minimales de 20 m<sup>3</sup>/hectare pour le Plateau et le Jura et de 25 m<sup>3</sup>/hectare pour les Préalpes et les Alpes.

##### Mesure

- [27] Identifier les zones déficitaires et renforcer les mesures à ces endroits en sensibilisant notamment le propriétaire à laisser davantage de bois mort en forêt.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

#### Des groupes d'espèces prioritaires préservés ou accrus

##### Objectif

En 2040, les espèces pour lesquelles les régions ont une responsabilité particulière sont préservées ou s'accroissent.

##### Mesures

- [28] Élaborer et mettre en œuvre un concept de protection des espèces au niveau régional.
- [29] Préserver et revitaliser les milieux forestiers de grande valeur et les formes de gestion en analysant l'état des associations forestières et des milieux naturels prioritaires (y compris les sources en forêt).

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

#### Une prise en compte renforcée de la biodiversité dans le cadre de la gestion multifonctionnelle des forêts

##### Objectif

D'ici 2030, des instruments sont développés pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les forêts n'ayant pas un objectif de biodiversité prioritaire, tout en assurant leurs fonctions prépondérantes.

##### Mesure

- [30] Prendre en compte les données en lien avec la biodiversité de manière systématique dans les documents de planification.



## 4.6 | Sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt

Les forêts du canton représentent un espace naturel particulièrement apprécié pour la pratique des activités de sports et de loisirs. Cette fonction d'accueil des forêts contribue au bien-être et à la régénération des capacités physiques et psychiques de la population. Elle revêt une importance croissante en périphérie des zones urbanisées et dans le développement touristique des régions de montagne et du Jura.

La politique forestière vaudoise 2022 vise à permettre au plus grand nombre de personnes de vivre une expérience positive d'immersion dans la forêt sans lui porter atteinte et sans nuire à l'expérience des autres visiteurs (bien vivre ensemble).

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

#### Une vision directrice au niveau cantonal sur l'accueil du public dans les forêts vaudoises

##### Objectif

En 2025, la DGE-FORET a développé, en concertation avec les partenaires concernés, une « stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt » et d'ici 2030, les « concepts directeurs relatifs au développement qualitatif et mesuré des activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt » sont intégrés dans la planification forestière.

##### Mesures

- [31] Formaliser les instruments permettant d'identifier et d'évaluer l'importance de la fonction sociale et d'accueil en vue d'intégrer celle-ci dans la planification forestière.
- [32] Réaliser un diagnostic stratégique sur la pratique et l'évolution des activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être dans les forêts du canton.

[33] Identifier en pesée d'intérêts les espaces ou itinéraires favorables à la pratique des activités de sports et loisirs en forêt respectivement les milieux naturels sensibles ou les zones dangereuses à éviter.

[34] Établir à l'attention des acteurs cantonaux et communaux extra-forestiers, en particulier du tourisme et des loisirs, des recommandations stratégiques favorisant un développement qualitatif et mesuré des activités liées à l'accueil du public en forêt.

[35] Établir un concept de sécurité à l'intention des gestionnaires d'infrastructures d'accueil en forêt.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

#### Des ressources adaptées à la mise en œuvre de la stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt

##### Objectif

Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie cantonale relative aux activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, la DGE-FORET s'est dotée des ressources organisationnelles, financières et humaines ainsi que des outils réglementaires et techniques nécessaires d'ici à 2030.

##### Mesures

- [36] Préparation d'un EMPD visant l'élaboration de la stratégie de l'accueil du public en forêt ainsi que sa mise en œuvre.
- [37] Soutenir financièrement les propriétaires forestiers dans la mise en œuvre de mesures d'aménagement et de gestion favorisant une pratique qualitative et un développement durable de l'accueil du public en forêt.
- [38] Réunir les acteurs clés afin de favoriser une mise en œuvre coordonnée et efficace de la stratégie cantonale et des concepts régionaux.
- [39] Définir le principe du « vivre ensemble en forêt » et le « respect du milieu naturel » dans la pratique des activités liées à l'accueil du public en forêt et les promouvoir auprès des acteurs concernés.
- [40] Renforcer la présence et les compétences légales des agents de terrain afin de garantir la pratique durable des sports et loisirs en forêt.

## 4.7 | Dangers naturels

Tout comme à l'origine des législations forestières du 19<sup>e</sup> siècle, les enjeux sécuritaires d'aujourd'hui comprennent la protection contre les dangers naturels et la préservation du cadre de vie. Cette problématique est accentuée par une fréquence de plus en plus élevée des événements climatiques et par des valeurs matérielles des biens à protéger de plus en plus importantes.

Le Canton souhaite poursuivre la mise en place d'une gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels. Celle-ci combine de manière cyclique la prévention, la préparation à l'intervention et la remise en état après un événement. Les mesures de protection peuvent être de nature d'aménagement du territoire, biologiques et sylvicoles (notamment l'entretien des forêts protectrices), techniques (notamment les ouvrages de protection contre les dangers naturels et les infrastructures pour la gestion des forêts protectrices) et organisationnelles (systèmes d'alarme et services d'alerte). Cette gestion intégrée des risques passe par une organisation efficace de l'action de l'État, par l'adaptation continue des mesures de protection en fonction de l'évolution climatique, et par la garantie du financement de ces mesures.

Le danger provenant des arbres eux-mêmes, en raison de leur chute possible ou de celle de leurs branches sur des voies de communication, des infrastructures de loisirs et des constructions, est intrinsèque au milieu forestier et n'est pas considéré comme un danger naturel dans la perspective de PolFor22. La gestion de ces arbres relève prioritairement de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

#### Un recours aux mécanismes de subvention et d'aides financières garanti

##### Objectif

D'ici fin 2024, les mécanismes existants de subventions et d'aides financières en matière de dangers naturels sont identifiés et garantis et de nouvelles possibilités de financement sont proposées pour les cas où un manquement est constaté.

##### Mesure

[41] Mettre en place des mécanismes d'aide financière pour (i) la protection des enjeux cantonaux en matière de dangers naturels et (ii) l'entretien courant des ouvrages et infrastructures.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

#### La DGE-FORET est parée à la gestion d'événements de crise

##### Objectif

La DGE-FORET est organisée de manière à pouvoir gérer efficacement des événements de crise en lien avec les dangers naturels et les événements climatiques extrêmes d'ici 2026.

##### Mesure

[42] Préparer les outils (tels que les cartes de sécurité pour gardes forestiers et les concepts de gestion d'événements) et le personnel (retour d'expériences dans le signalement des événements) à la gestion d'événements de crise.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

#### Un entretien priorisé des forêts protectrices

##### Objectif

Un concept de priorisation de l'entretien des forêts protectrices est établi d'ici fin 2024.

##### Mesure

[43] Définir des critères de priorisation du rôle protecteur de la forêt ainsi que des principes de priorisation des interventions en forêt de protection.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

**Des mesures de protection pérennes****Objectif**

Les mesures de protection passées et futures sont entretenues et adaptées pour garantir leur pérennité et leur efficacité sur le long terme.

**Mesure**

[44] Piloter et suivre le cycle de vie des mesures de protections, en renforçant les exigences et contrôles de qualité des projets, en vérifiant les entretiens et en adaptant les mesures en fonction des changements des conditions-cadres.

**4.8 | Services écosystémiques**

Les services écosystémiques, parfois appelés services écologiques, sont les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes. Les services écosystémiques sont les contributions directes et indirectes des écosystèmes à la survie humaine ainsi qu'à sa qualité de vie. Ces services sont par exemple la filtration de l'eau, la fixation du carbone ou la protection des sols.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

**Des services écosystémiques identifiés****Objectif**

En 2025, les services écosystémiques et leurs interactions sont identifiés et définis.

**Mesure**

[45] Établir un catalogue des services écosystémiques sur la base d'un diagnostic et du cadre fédéral.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

**Une planification forestière tenant compte des services écosystémiques****Objectif**

En 2030, des objectifs d'évolution pour différents types de services écosystémiques sont identifiés et mis en œuvre dans les forêts.

**Mesure**

[46] Intégrer les services écosystémiques dans l'aménagement forestier.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

**Des modèles de valorisation des services écosystémiques développés****Objectif**

En 2030, des modèles d'attribution de ressources permettent un fonctionnement efficace et durable des services écosystémiques.

**Mesures**

[47] Mettre en place des systèmes d'évaluation économique de l'offre et de la demande des services écosystémiques.

[48] Développer un système de valorisation financière des services écosystémiques via des comptes d'exploitation différenciés.

**4.9 | Communication**

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

**Des acteurs et utilisateurs de la forêt informés et sensibilisés grâce à une communication adaptée et ciblée****Objectif**

L'ensemble de la population et des acteurs en lien avec la forêt doivent être informés et sensibilisés aux divers enjeux de la forêt afin de mieux connaître et respecter le milieu forestier. À cette fin, une communication adaptée et ciblée selon des publics spécifiques est mise en place d'ici 2023.

### Mesures

[49] D'ici 2023, un concept de communication global est élaboré pour la DGE-FORET et validé par le Département. Ce concept prévoit les instruments et vecteurs pertinents pour atteindre les groupes cibles en fonction de thématiques générales ou spécifiques.

[50] Dès 2024, le concept est mis en œuvre.

## 4.10 | Collaboration et coordination

### ORIENTATION STRATÉGIQUE

#### Des défis abordés par une collaboration et une coordination renforcées entre les acteurs concernés

##### Objectif

Pour faire face aux nombreux défis auxquels la forêt est confrontée, la collaboration et la coordination à l'interne et à l'externe de l'administration sont une nécessité. La prise en considération des avis des différents partenaires internes et externes à l'administration cantonale est essentielle. A cet effet, les collaborations interservices et entre acteurs forestiers doivent être renforcés ou établis.

### Mesures

[51] D'ici 2025, un ou des organes de coordination des acteurs des différents services concernés de l'administration cantonale vaudoise sont établis.

[52] D'ici 2030, développer une plateforme de coordination et d'échange d'information entre la DGE-FORET et les acteurs externes à l'administration.

## 4.11 | Formation

### ORIENTATION STRATÉGIQUE

#### Des enjeux forestiers pris en main par du personnel formé et informé des développements récents

##### Objectif

Les formations initiales et continues proposées aux acteurs du monde forestier doivent correspondre aux connaissances les plus actuelles et aux enjeux forestiers prioritaires.

### Mesures

[53] Développer un concept de formation continue et de transfert de connaissances et le mettre en œuvre dès 2023.

[54] Développer et animer les réseaux de connaissances/compétences dès 2025, notamment dans les domaines des sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, de la biodiversité, des services écosystémiques, des dangers naturels et de la ressource bois.

[55] Recenser et diffuser les bonnes pratiques, notamment dans les domaines de la sylviculture, de la biodiversité, des dangers naturels ainsi que des sports et loisirs en forêt.

## 4.12 | Monitoring

### ORIENTATION STRATÉGIQUE

#### Une politique forestière efficace, transparente et adaptative grâce à un système de monitoring

##### Objectif

Des systèmes de monitoring propres à des thématiques spécifiques sont développés afin de suivre leur évolution et permettre des adaptations.

### Mesures

[56] Des systèmes de monitoring sont développés dans les domaines sylviculture, ressource bois, biodiversité, activités de sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt, dangers naturels, services écosystémiques.

[57] Les données de monitoring sont, d'une part, utilisées par les responsables de ces domaines et, d'autre part, elles nourrissent le controlling général de PolFor22.



## 5 | MISE EN ŒUVRE

### 5.1 | Répercussions légales et réglementaires

Une fois la PolFor22 adoptée par le Conseil d'État, la DGE-FORET est chargée d'examiner les adaptations des bases légales nécessaires, notamment en ce qui concerne l'accueil en forêt, les services écosystémiques, la protection contre les dangers naturels, les périodes de coupes de bois, la protection de la forêt contre les dégâts biotiques et abiotiques ainsi que la procédure d'exécution forcée. Il conviendra également d'examiner la nécessité d'adapter des bases réglementaires.

### 5.2 | Controlling

La DGE-FORET est chargée de suivre la mise en œuvre des mesures, ainsi que l'atteinte des objectifs de PolFor22. L'analyse des données issues du monitoring permettra d'adapter les mesures au cas où celles-ci se révéleraient inefficaces ou insuffisantes. Pour ce faire, la DGE-FORET conduit tous les deux ans une appréciation d'ensemble, qui est transmise à la Direction.

### 5.3 | Évaluation

Une évaluation intermédiaire après 10 ans et une évaluation finale après 20 ans permettront d'une part d'apprécier si la politique forestière atteint ses objectifs et, d'autre part, si ses effets sont ceux souhaités. Sur la base de ces résultats, les autorités pourront ajuster la politique.







**Direction générale de l'environnement**

Inspection cantonale des forêts

Avenue de Valmont 30b · 1014 Lausanne

[www.vd.ch/dge](http://www.vd.ch/dge) · 021 316 61 61 · [info.foret@vd.ch](mailto:info.foret@vd.ch)